

# COMITE SYNDICAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

---

## COMPTE RENDU SUCCINCT DU COMITE SYNDICAL DU SEDRE DU 7 SEPTEMBRE 2020 – 19H00

L'an deux mille vingt, le sept septembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 28 août 2020 par le président sortant Monsieur Jean-Claude REVEAU, s'est réuni à l'ECOSITE SUD ESSONNE, 15-17 rue de la butte Cordière 91150 Etampes.

### Présents :

#### CAESE

ABBEVILLE-LA-RIVIERE	Jean-Jacques NOTSECK
	Jean-Philippe GRIFFON
ARRANCOURT	Martial DELTON
BOISSY-LA-RIVIERE	Laëtitia KOUMAH
	Vincent ROUDAUT
BOISSY-LE-SEC	Lydie NAUDIN
	Delphine DELUGIN-BECAVIN
BOUTERVILLIERS	Alexis LE CALVE
	Claudine BEAU
BRIERES-LES-SCELLES	Sylvie JOUARD
	Michel ROULAND
CHALO-SAINT-MARS	Rodolphe VINCENT
	Vanessa FIEVET
CHALOU-MOULINEUX	Claude PINAULT
CONGERVILLE THIONVILLE	Béatrice THOMAS
	Sandrine PORQUET
FONTAINE-LA-RIVIERE	Jérôme BOURGEOIS
	Henry GATINEAU
GUILLERVAL	Yves ABATE
	Serge BOUDIN
MONNERVILLE	Pascal DARDENNE
	Patricia CADRAN
MORIGNY-CHAMPIGNY	Bernard DIONNET
	Jérôme LENOIR
ORMOY-LA-RIVIERE	Michaël MERIGOT
	Matthieu IMBAULT
PUSSAY	Grégory COURTAS
	Jacques ADRIEN
SACLAS	Fabrice JAOUEN
	Karelle HARDY
SAINT-CYR-LA-RIVIERE	Ludovic CHACHIGNON
	Pascal DOZIAS
SAINT HILAIRE	Jérémy HAYEZ
	Charles TREMBLAY

#### CCEJR

LARDY	Hugues TRETON
-------	---------------

### Absents :

ARRANCOURT	Linda HALLIDAY
CHALOU-MOULINEUX	Alain TEYSSIER
LARDY	Dominique PELLETIER

### POINT N° 1 : Installation du Comité Syndical

La séance est ouverte sous la présidence du doyen de l'assemblée : Monsieur Yves ABATE de la commune de Guillerval.

# COMITE SYNDICAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

Les membres du conseil syndical (présents et absents) sont installés dans leurs fonctions.

## POINT N°2 : Election du Président

Désignation d'un secrétaire de séance et de deux assesseurs :

- secrétaire : Monsieur Alexis LE CALVE de la commune de BOUTERVILLIERS
- 1<sup>er</sup> assesseur : Monsieur Ludovic CHACHIGNON de la commune de SAINT-CYR-LA-RIVIERE
- 2<sup>e</sup> assesseur : Monsieur Vincent ROUDAUT de la commune de BOISSY-LA-RIVIERE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 35
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 34
- f. Majorité absolue <sup>1</sup> ..... 18

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. DIONNET Bernard	34	TRENTE QUATRE

Monsieur Bernard DIONNET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé président et immédiatement installé dans ses fonctions.

## POINT N° 3 : Composition du bureau, détermination du nombre de membres et création de postes

Création à l'unanimité de 4 postes de vice-présidents et de 5 postes de membres du bureau en plus du président et des quatre vice-présidents.

## POINT N° 4 : Election des Vice-présidents et des autres membres du bureau

### ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

1<sup>er</sup> vice-président :

### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 35
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 3
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 31
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 18

## COMITE SYNDICAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mr DARDENNE Pascal	4	quatre
Mr TRETON Hugues	27	Vingt-sept

Monsieur Hugues TRETON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1<sup>er</sup> vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

### 2<sup>e</sup> vice-président :

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 35
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 2
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 32
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 18

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme KOUMAH Laëtitia	32	Trente-deux

Madame Laëtitia KOUMAH ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 2<sup>e</sup> vice-président et immédiatement installée dans ses fonctions.

### 3<sup>e</sup> vice-président :

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 35
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 9
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 25
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 18

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mr COURTAS Grégory	25	Vingt-cinq

Monsieur Grégory COURTAS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3<sup>e</sup> vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

### 4<sup>e</sup> vice-président :

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0

## COMITE SYNDICAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	35
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....	33
f. Majorité absolue <sup>4</sup> .....	18

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mr MERIGOT Michaël	33	Trente-trois

Monsieur Michaël MERIGOT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4<sup>e</sup> vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

### **ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU**

#### **1<sup>er</sup> membre bu bureau :**

*Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :*

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	35
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....	35
f. Majorité absolue <sup>4</sup> .....	18

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme JOUARD Sylvie	35	Trente-cinq

Mme Sylvie JOUARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamée membre du bureau et immédiatement installée dans ses fonctions.

#### **2<sup>e</sup> membre bu bureau :**

*Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :*

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	35
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	1
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....	32
f. Majorité absolue <sup>4</sup> .....	18

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mr Fabrice JAOUEN	32	Trente-deux

## COMITE SYNDICAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

Mr Fabrice JAOUEN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé membre du bureau et immédiatement installé dans ses fonctions.

### 3<sup>e</sup> membre du bureau :

*Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :*

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 35
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 32
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 18

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mr Alexis LE CALVE	32	Trente-deux

Mr Alexis LE CALVE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé membre du bureau et immédiatement installé dans ses fonctions.

### 4<sup>e</sup> membre du bureau :

*Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :*

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 35
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 33
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 18

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mr Jean-Philippe GRIFFON	33	Trente-trois

Mr Jean-Philippe GRIFFON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé membre du bureau et immédiatement installé dans ses fonctions.

### 5<sup>e</sup> membre du bureau :

*CANDIDATS : Mme Sandrine PORQUET et Mr Rodolphe VINCENT*

*Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :*

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 35
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 3

## COMITE SYNDICAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....	30
f. Majorité absolue <sup>4</sup> .....	18

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Sandrine PORQUET	24	Vingt-quatre
Mr Rodolphe VINCENT	6	Six

Mme Sandrine PORQUET ayant obtenu la majorité absolue est proclamée membre du bureau et immédiatement installée dans ses fonctions.

### POINT N° 5 : Charte de l'élu local

#### Charte de l'élu local remise à chaque membre présent

- « 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- « 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- « 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- « 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- « 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- « 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- « 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

### POINT N° 6 : Délégations de compétences du comité syndical au président et au bureau du SEDRE

Afin de faciliter l'administration du Syndicat, le Comité consent à Monsieur le Président et en cas d'empêchement de sa part aux Vice-présidents ayant reçu délégation, les attributions précisées à l'article L 2122-2 du code général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- **4** - de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de toute nature pour les marchés de fournitures et services, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **6** - de passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- **7** - de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement du Syndicat.
- **9** - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
- **11** – de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- **16** - d'intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui dans les cas définis par le Comité Syndical.
- **17** - de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat quel qu'en soit le montant.
- **20** – de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le comité syndical
- **26** – de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le comité syndical, l'attribution des subventions

## COMITE SYNDICAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Président informera le Comité Syndical des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues ainsi qu'il est prévu à l'article L 2122-23 du CGCT

### POINT N° 7 : Indemnités de fonction du Président et des vice-présidents

A l'unanimité :

	TAUX MAXIMUM*	TAUX VOTE*
PRESIDENT	25,59 %	21 ,75 %
1 <sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT	10,24 %	8,71 %
2 <sup>E</sup> VICE-PRESIDENT	10,24 %	8,71 %
3 <sup>E</sup> VICE-PRESIDENT	10,24 %	8,71 %
4 <sup>E</sup> VICE-PRESIDENT	10,24 %	8,71 %

\*en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique/

Le régime indemnitaire pour les vices président ne prendra effet qu'à la date de signature de l'arrêté de délégation.

### POINT N° 8 : Désignation des représentants du SEDRE au SIREDOM

A l'unanimité :

COMMUNES	TITULAIRE	SUPPLEANTS
ABBEVILLE LA RIVIERE	GUERTON Annie	POIRIER Christian
		GRIFFON Jean-Philippe
ARRANCOURT	DELTON Martial	HALLIDAY Linda
		BOURLIERE Rosa
BOISSY LA RIVIERE	KOUMAH Laetitia	ROUDAUT Vincent
		LARCHER Olivier
BOISSY LE SEC	NAUDIN Lydie	LEROY Alexis
		DELUGIN-BECAVIN Delphine
BOUTERVILLIERS	GIRARD Julie	BEAU Claudine
		BARBIN Laurent
BRIERES LES SCELLES	JOUARD Sylvie	ROULAND Michel
		MICHAUT Jean-Claude
CHALO ST MARS	VINCENT Rodolphe	FIEVET Vanessa
		GUIOMAR Xavier
CHALOU MOULINEUX	PINAULT Claude	TEYSSIER Alain
		RECOUR Marie
CONGERVILLE THIONVILLE	PORQUET Sandrine	THOMAS Béatrice
		PELE Marjolaine
FONTAINE LA RIVIERE	BOURGEOIS Jérôme	PIERRE Bruno
		SPANECK Jérôme

## COMITE SYNDICAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

---

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
LARDY	TRETON Hugues	RUAS Marie-Christine
		PELLETIER Dominique
GUILLERVAL	BOUDIN Serge	CUVEILLIER Arnaud
		MELART Olivier
MONNERVILLE	DARDENNE Pascal	VICTORINE Martial
		DARDENNE Angéline
MORIGNY CHAMPIGNY	DIONNET Bernard	LENOIR Jérôme
		GUIMARD Bertrand
ORMOY LA RIVIERE	MERIGOT Michaël	IMBAULT Matthieu
		GRAVE Xavier
PUSSAY	COURTAS Grégory	DELGADO Gonzalo
		ADRIEN Jacques
SACLAS	JAOUEN Fabrice	HARDY Karelle
		BRUNET Sylvie
ST CYR LA RIVIERE	DOZIAS Pascal	THIROUIN Laurent
		CHACHIGNON Ludovic
SAINT HILAIRE	HAYEZ Jérémy	NIOCHE Alexandre
		TREMBLAY Charles

*Fin de séance à 21h40*